



Vous êtes apprenti,

comment effectuer une mobilité européenne et internationale ?

La loi pour un Erasmus de l'apprentissage vise à faciliter la mobilité internationale des apprentis.



Pour qui ?

Tous les apprentis peuvent partir en mobilité internationale à condition d'avoir la validation du responsable pédagogique de la formation, de l'employeur, et celle du CFA.

L'employeur peut aussi être à l'initiative du projet en fonction de sa stratégie de développement.

Dans les 2 cas, il s'agit d'un projet validé par le responsable pédagogique de la formation et par l'employeur et le CFA.

2 options

MISE À DISPOSITION

Dans le cas d'une **mise à disposition**, votre **contrat de travail est maintenu** et votre employeur en France procède à une « mise à disposition » pour que vous réalisiez votre mobilité au sein d'une entreprise à l'international. Votre contrat de travail n'est ni rompu ni suspendu et c'est la législation française qui continue de s'appliquer pendant votre période de mobilité.

MISE EN VEILLE

Pendant une mise en veille, votre contrat de travail avec votre employeur français est « mis en veille », ce qui vous permet d'avoir le statut de salarié d'une entreprise étrangère ou le statut d'étudiant stagiaire.



Mobilité individuelle, de quoi parle-t-on ?

C'est pour vous l'opportunité de vivre **une expérience professionnelle à l'étranger organisée pendant votre contrat d'apprentissage**.

La mobilité se déroule sur un temps d'entreprise et/ou de formation.

Pendant la période de mobilité à l'étranger, le principe de l'alternance n'est pas obligatoire.

Votre départ est sécurisé : **une convention de mobilité**, signée par toutes les parties concernées, est établie et validée par le CFA avant votre départ.

Bon à savoir

COMMENT FINANCER SA MOBILITÉ ?

Les Opérateurs de Compétences (OPCO), en fonction de leurs orientations, peuvent prendre en charge une partie des frais de l'apprenti générés par la mobilité à l'étranger.

Le CFA vous accompagne dans votre recherche de financement.



Pourquoi effectuer une mobilité internationale ?

APPRENDRE AILLEURS, AUTREMENT POUR :

- **Monter en compétences** : vous développerez et consoliderez vos connaissances linguistiques et multiculturelles, vous découvrirez des techniques et des méthodes de travail que vous pourrez partager au sein de votre entreprise à votre retour ;
- **Vivre une expérience personnelle originale** : vous découvrirez une autre culture, de nouveaux modèles de management, vous gagnerez en autonomie ;
- **Valoriser votre parcours** : en ajoutant une dimension internationale à votre CV.